



Plan de lutte visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence

École de la Châtelaine et de la Place-de-l'Éveil

Année 2020-2021

Mise à jour le 15 juin 2020

Section 1

Portrait de la situation

L'école de la Châtelaine et de la Place - de - l'Éveil compte 565 élèves répartis entre deux bâtisses, situées à 10 km l'une de l'autre. 43 enseignantes et enseignants, et plus de 48 autres membres du personnel qui interviennent directement ou indirectement auprès des élèves.

L'école de la Châtelaine et de la Place - de - l'Éveil est un milieu sain et sécuritaire. Le personnel de l'école s'assure d'établir cohérence, constance et rigueur dans ses actions et suivis auprès des élèves selon l'encadrement établi. Le système de règles de vie et le protocole pour combattre l'intimidation et la violence sont harmonisés entre le service de garde et l'école. Nous travaillons à faire respecter les règles de vie et à la prévention des gestes d'intimidation et de violence en faisant de la sensibilisation, de l'éducation et en responsabilisant les élèves. Diverses activités sportives et parascolaires sont organisées au sein de l'école en collaboration avec les municipalités ainsi que des partenaires externes ou organisées par les équipes-école.

Un comité existe dans le but de réviser et d'actualiser le protocole visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence et réviser les règles de vie de l'école annuellement.

Nous sommes soucieux de divulguer et faire la promotion de notre plan de lutte auprès de tous les acteurs, les élèves, le personnel de l'école et les parents.

La collaboration des parents est essentielle et nous avons le souci de bien les informer et de les impliquer. Des actions sont prévues au plan de lutte.

Nous souhaitons mettre en œuvre ce plan afin d'assurer à nos élèves un environnement sain et sécuritaire.

Section 2

Actions	Personne(s) responsable(s)	Personnes concernées	Échéancier	Remarques
<p>Mesures de prévention Reconnaissance et compréhension par tous du phénomène de l'intimidation</p>				
<p>Présentation du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence et le protocole et compréhension commune des modalités d'application de l'encadrement</p>	<p>Direction</p>	<p>Tout le personnel de l'école et du service garde</p>	<p>À la rentrée (journées pédagogiques)</p>	<p>Rencontre du personnel</p>
<p>Présentation du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence et le protocole ainsi que des règles de vie inscrit dans l'agenda des élèves pour le primaire</p>	<p>Coordonnatrices du plan de lutte Direction</p>	<p>Élèves Titulaires Éducateurs du service de garde</p>	<p>Lors des premiers jours de classe</p>	<p>Document dans l'agenda pour la 2^e à la 6^e année et sous autre forme pour le préscolaire et la 1^{re} année. Présentation à toute l'école en rassemblement au gymnase.</p>
<p>Échange sur l'encadrement des élèves lors des rencontres collectives du personnel</p>	<p>Direction Technicienne du service de garde</p>	<p>Titulaires TES-école Éducateurs du service de garde</p>	<p>Au besoin, tout au long de l'année</p>	
<p>Réviser annuellement les modalités du système d'encadrement</p>	<p>Coordonnatrices du plan de lutte Direction</p>	<p>Membres du comité du plan de lutte</p>	<p>Mars-avril</p>	
<p>Remise du cartable « <i>Règles de vie</i> » à tous les titulaires</p>	<p>Coordonnatrices du plan de lutte Technicienne du service de garde</p>	<p>Titulaires Éducateurs du service de garde</p>	<p>À la rentrée (journées pédagogiques)</p>	
<p>Application du message en « JE » et apprendre aux élèves à demander de l'aide pour soi et pour les autres.</p>	<p>Tout le personnel de l'école</p>	<p>Élèves</p>	<p>Tout au long de l'année</p>	

Mettre à la disposition des élèves du matériel récréatif et des aires de jeux structurés	Titulaires TES - école Éducateurs du service de garde	Élèves	Tout au long de l'année	Les protocoles sont insérés dans le cartable des titulaires en début d'année.
Comité de médiateur/jeune leader	Membres du comité	Élèves de 3 ^e cycle	Tout au long de l'année	
Organisation d'activités parascolaires	Direction	Élèves	Automne et Hiver	
Rencontre des nouveaux élèves pour expliquer les règles de vie et l'encadrement et attribution d'un pair-aidant	TES-école Titulaires	Nouveaux élèves	Tout au long de l'année	
Conservation du site de l'école propre, agréable, en bon état et sécuritaire	Comité <i>Cour d'école</i> Concierges	Équipe-école	En tout temps	
Contrôlez l'accès aux visiteurs et aux personnes non autorisées à circuler sur le territoire de l'école	Équipe-école	Visiteurs et personnes non-autorisées	En tout temps	
Application du plan d'urgence (protocoles en cas de fugue ou en cas de crise d'un élève)	Équipe-école Partenaires externes (les premiers répondants)	Élèves	Au besoin	
Activités de prévention sur l'intimidation et la violence (civisme)	Comité du plan de lutte AVSEC	Élèves	Automne	
Collaboration avec les partenaires, dont les organismes communautaires				
Ateliers de sensibilisation en classe	Différents intervenants (Gite jeunesse, Vigie, etc)	Tous les élèves	Tout au long de l'année	

Sensibilisation auprès des parents				
Rencontres d'information aux parents sur l'intimidation.	Direction Policière communautaire	Parents Élèves	Au besoin	
Mesures visant à favoriser la collaboration des parents				
Informations transmises aux parents				
Règles de vie et protocole sur l'intimidation et la violence	Élèves	Parents		
Informer les parents du comportement de leur enfant par écrit ou oralement	Équipe-école	Parents		
Présenter le plan de lutte et le protocole pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence	Direction	Membres du conseil d'établissement	Juin 2019	Agenda de l'élève
Reddition de compte du plan de lutte et présentation du plan de lutte et du protocole pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence	Direction	Membres du conseil d'établissement Parents	Juin 2020	Pour approbation Site internet de l'école
Capsules d'information sur l'intimidation et la violence	Direction TES-école	Parents	À l'occasion	Communiqué dans l'Écho des marées
Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle				
Acheminer un signalement ou une plainte :				Écho des marées

<p>Plainte ou signalement <u>par l'élève</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le membre du personnel qui reçoit la plainte (verbal ou par écrit) informe et dirige l'élève vers la TES-école ou la technicienne du service de garde Inciter et sensibiliser les élèves (auteur ou cible) à dénoncer 	<p>Membre du personnel</p> <p>Membre du personnel</p>	<p>Élèves</p> <p>Élèves témoin ou victime</p>	<p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p>	<p>Un rapport sommaire de plainte sera acheminé au secrétariat général de la commission scolaire.</p>
<p>Plainte ou signalement <u>par le parent</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Informé (en personne, par téléphone ou par écrit) la direction ou la technicienne du service de garde Retour d'appel dans les 48 h maximum 	<p>Parent</p> <p>Direction TES-école Technicienne du service de garde</p>	<p>Direction TES-école Technicienne du service de garde</p> <p>Parents</p>	<p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p>	<p>Un rapport sommaire de plainte sera acheminé au secrétariat général de la commission scolaire .</p>
<p>Plainte ou signalement <u>par un membre du personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Informé (en personne, par téléphone ou par écrit) la direction ou la technicienne du service de garde 	<p>Direction TES- école Technicienne du service de garde</p>	<p>Membre du personnel</p>	<p>En tout temps</p>	<p>Un rapport sommaire de plainte sera acheminé au secrétariat général de la commission scolaire.</p>

<p>Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte</p> <p>Compléter le rapport sommaire de plainte</p> <p>Application du protocole pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence</p> <p>Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à la victime et à l'auteur</p> <p>Application du protocole pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence</p>	<p>TES-école Direction Technicienne du service de garde</p> <p>TES-école Direction Technicienne du service de garde</p> <p>T.E.S. école Direction Technicienne du service de garde Équipe interdisciplinaire</p>	<p>Élève victime Élève auteur Élève témoin</p> <p>Élève victime Élève auteur Élève témoin</p> <p>Élève victime Élève auteur Élève témoin</p>	<p>Après chaque événement</p> <p>Après chaque événement</p>	<p>Un rapport sommaire de plainte sera acheminé au secrétariat général de la commission scolaire.</p>
--	--	--	---	---

Section 4

Engagement de la direction de l'école

La direction de l'école :

- s'engage à diffuser le plan de lutte auprès des élèves, de leurs parents et auprès de tout le personnel de l'école;
- s'engage à voir à l'application du protocole mis en place dans l'école;
- s'engage à rencombattre l'élève auteur et l'élève témoin, s'il y a lieu afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève ciblé et à appliquer le protocole pour combattre ces gestes de violence et /ou d'intimidation;
- s'engage à assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte de violence ou d'intimidation;
- s'engage à offrir du soutien à l'élève ciblé, à l'élève auteur et à l'élève ou les élèves témoins et en informer leurs parents;
- se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole pour prévenir et combattre la violence et l'intimidation selon la gravité des gestes et des actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur;
- s'engage à transmettre à la Direction générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes;
- s'engage à réguler son plan de lutte à la fin de l'année scolaire;
- se réserve le droit de modifier les actions liées au plan de lutte selon les besoins annuels.

Approuvé par le conseil d'établissement le _____

IMPORTANT : **Ce plan vise à prévenir et à combattre toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.**